



Délibération n° 2020 06 08 n° 16 : URBANISME - Aménagement de trois logements locatifs sociaux dans une propriété communale sise 14, rue du Rozard – Demande de subvention et d'agrément PLUS.

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 02/06/2020
En exercice :	33	
Présents :	32	Affichage de la convocation : 02/06/2020
Pouvoirs :	1	
Votants :	33	Affichage du compte rendu : 12/06/2020
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Chantal BERTHILLON, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Frédérique DAMON, Roland BADOIL, Carine BERNY, Sylvère MATHIEU, Matthieu VERPILLAT, Ghislaine FROMM.		
Absents ayant remis pouvoir:		
Mme Aline DURAND donne pouvoir à M Henri COQUARD		
Absents ou excusés :		
Néant		

M Edouard WILLEMIN est nommé secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la commune de Vaugneray a fait l'acquisition d'une propriété bâtie sise 14, rue du Rozard.

Conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 18 mars 2019, cette acquisition est justifiée par la volonté d'accroître l'offre en logements locatifs sociaux sur la commune afin de répondre à l'obligation de l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000 (atteindre un pourcentage de logements locatifs sociaux correspondant à 25 % des résidences principales en 2025).

Le projet d'aménagement consiste à créer trois logements locatifs sociaux dans cette propriété bâtie :

- 1 logement T4 de 74 m² ;
- 1 logement T2 de 38 m² ;
- 1 logement T2 de 31 m² ;

Cette opération entrant dans le champ du financement du logement locatif social aidé par l'Etat, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter une subvention de l'Etat pour ces trois logements (financement en Prêt Locatif à Usage Social, PLUS).

L'inscription de ces logements dans le parc des logements conventionnés par les services de l'Etat permettra à leurs locataires de bénéficier de l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :***

**33 suffrages exprimés : 33 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 juin 2020 A 20 HEURES 30



Délibération n° 2020 06 08 n° 16 : URBANISME - Aménagement de trois logements locatifs sociaux dans une propriété communale sise 14, rue du Rozard – Demande de subvention et d'agrément PLUS.

ADOPTE le projet tel que présenté pour le conventionnement PLUS de 3 logements, prévu dans l'opération de réhabilitation du bâtiment sis 14, rue du Rozard ;

SOLLICITE auprès de l'Etat la décision favorable d'octroi de subventions propres aux financement PLUS (3 logements) prévues aux articles R.331-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ;

DEMANDE aux services instructeurs de l'Etat, représentés par la Direction Départementale des Territoires du Rhône, de prendre en compte le souhait de la commune de voir aboutir la procédure de conventionnement relative à ces logements.

Rendue exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le
12/06/2020

et de la publication en mairie le 12/06/2020

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN

